



MINISTÈRE
DES SPORTS

Dispositif

« PLAN SPORT EMPLOI »

Aide à la création d'emploi sportif qualifié



Textes de référence

Instruction n°96-027 JS du 26 janvier 1996 : orientation du Ministère de la Jeunesse et des Sports en matière d'intervention en 1996

Instruction n°97-171 JS du 28 novembre 1997 : mise en œuvre par les services déconcentrés des orientations 1998

Instruction n°97-178 JS du 2 décembre 1997 : plan sport emploi – complément de l'instruction précédente sur les nouvelles règles de financement

Directive du CNDS du 16 novembre 2011 et circulaire 2011 – DEFIDEC - 07 : mise en œuvre de la part territoriale du CNDS en 2012

Directives CNDS du 28.11.2012 et circulaire 2012-DEFIDEC-02

Présentation

Le **Plan Sport Emploi** est destiné à faciliter **l'embauche de personnels qualifiés** disposant de compétences **techniques, pédagogiques** ou **administratives** leur permettant de conduire, directement ou indirectement, une mission de développement de la pratique sportive dans le cadre associatif.

Ces embauches doivent être effectuées **par des employeurs susceptibles de prendre en charge, à terme, la totalité du coût de l'emploi.**

Bénéficiaires

Associations sportives locales, départementales ou régionales, ou groupements d'employeurs constitués d'associations sportives agréées. Les **associations locales** doivent être **agréées « sport »** et **déclarées comme établissement d'APS.**

Les groupements d'employeurs doivent être **légalement constitués**, et intervenir au bénéfice des associations sportives agréées.

L'**aide financière** peut être attribuée à la **création de nouveaux emplois** :

- ✚ soit de **cadres titulaires d'une qualification sportive** :
 - assurant des fonctions d'encadrement direct des activités physiques et sportives ;
 - titulaires d'une qualification requise par l'article L212-1 du Code du Sport et d'une carte professionnelle à jour.
- ✚ soit des **agents d'animation, ou des agents administratifs ou de maintenance** améliorant le fonctionnement et la gestion de l'association, **ou encore d'agents chargés du développement** de l'association :
 - disposant d'une qualification adaptée à leurs missions.

Aides

L'aide directe à l'emploi sportif attribuée, pour un emploi à temps plein, est **dégressive sur 4 ans** :

	2013	2014	2015	2016	
	<i>Année 1</i>	<i>Année 2</i>	<i>Année 3</i>	<i>Année 4</i>	Total sur 4 ans
PLAN SPORT EMPLOI	12 000 €	10 000 €	7 500 €	5 000 €	34 500 €

Conditions d'attribution

- L'aide spécifique du ministère des Sports est attribuée au prorata du nombre d'heures effectuées, et est susceptible d'être allouée à **partir d'un mi-temps (17,30 h hebdomadaires)**.
- Ce soutien est une aide à la **création d'un poste**. Il est soumis à la présentation par le demandeur d'une **fiche de poste et d'un profil de salarié définis au préalable** ainsi qu'un **projet de développement** des activités de l'association assorti d'**objectifs qualitatifs et quantitatifs de développement de la pratique sportive**, en particulier pour les publics cibles (*conformes aux directives du CNDS*).
- Le recrutement du salarié peut se faire sans condition d'âge. Il donne lieu à un contrat de travail de droit privé inhérent à une **convention** « PLAN SPORT EMPLOI ». La date d'embauche du salarié doit être fixée dans **l'année civile 2013**.
- Le contrat de travail est obligatoirement à **durée indéterminée** (CDI) et doit faire référence à **la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS)**. Cela signifie notamment que les salaires doivent obligatoirement être **conformes aux salaires minimums conventionnels** prévus à l'article 9.2.1 de la CCNS.
- Cette action spécifique en faveur de l'emploi est financée par la part territoriale du CNDS et **s'inscrit en complément des aides à l'emploi de droit commun (CAE)** qui devront être en priorité exploitées.

Priorités régionales

- Employeur associatif **démontrant leur capacité à pérenniser l'emploi** ;
- Emplois portés par des Groupements d'employeurs ou toute autre tête de réseau (CD, clubs structurants, ...) ;
- Emplois pour lesquels les contrats aidés de droit commun (CAE) ne sont pas possibles ;
- Activités de l'association ou emplois au profit des habitants des quartiers en difficulté en particulier des quartiers prioritaires issus des politiques de la ville ;
- Associations ne bénéficiant pas actuellement de convention Plan Sport Emploi ;
- Salarié diplômé sortant du dispositif Parcours Animation Sport (PAS).

Démarches à réaliser par le porteur du projet

- Attention, les prochaines demandes de subvention ont lieu pendant la **période de campagne CNDS 2013**. Il est **obligatoire de prendre rendez-vous** avec le **correspondant DDCS** afin d'être informé, orienté, et accompagné dans vos démarches.
- La demande d'aide à la création d'emploi doit être présentée dans le dossier de demande de subvention au titre du CNDS. Ce **dossier de demande spécifique emploi** est fourni par la DRJSCS ou téléchargeable sur son site internet (www.haute-normandie.drjscs.gouv.fr). Il devra être accompagné :
 - d'un projet de développement et d'un plan financier de pérennisation sur 4 ans ;
 - d'une fiche de poste et d'un profil du salarié.

Informations

- **DRJSCS - Pôle Formation, Professions, Emploi**
Secrétariat : Sidi BA : 02.32.18.15.75
sidi.ba@drjscs.gouv.fr
- **Correspondant régional emploi DRJSCS**
Vincent CHAUBET : 02.32.18.15.81
vincent.chaubet@drjscs.gouv.fr
- **Correspondants DDCS Seine Maritime**
Chantal NALLET : 02.76.27.71.39
chantal.nallet@seine-maritime.gouv.fr
Dominique PAOLOZZI : 02.76.27.71.38
dominique.paolozzi@seine-maritime.gouv.fr
- **Correspondant DDCS Eure**
Mohamed EL KHARRAZE : 02.32.24.86.40
mohamed.el-kharraze@eure.gouv.fr

Procédures

Entretien préalable avec un conseiller en charge de l'emploi à la DDCS (du département) ou DRJSCS (Ligue)



Dépôt du dossier de demande de subvention à la DRJSCS (1 dossier) et à la DDCS (1 dossier)

(avant le **15 mars 2013**)



Avis du groupe de travail régional EMPLOI (fin mai – début juin **2013**)



Commission territoriale CNDS (**26 juin 2013**)



Signature de la convention PLAN SPORT EMPLOI